



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Séance du 8 novembre 2023	N° 2023/11/08/03
Nombre de membres en exercice : 17 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 10	Date de convocation : 31 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 8 novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni en séance à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, Président du C.C.A.S.

<b>Présents</b>	
Yves RENAULT	Marcel GRUEL
Laëtitia MIRALLES	Marie-Hélène CARBONNEL
Ludovic LONCLE	Jeannine AUBAULT
Jeanne DAVID	Paulette CROCQ
Séverine MAYEUX	

<b>Absents</b>	
Schirel LEMONNE absente sans pouvoir	Daniele BOTTE absente sans pouvoir
Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir	Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir
Bertrand D'HEROUVILLE absent sans pouvoir	Philippe LANGLOIS absent sans pouvoir
Chantal LOUIS absente donne pouvoir à Ludovic LONCLE	Véronique BESNARD absente sans pouvoir

**Objet : Avenant à la convention de télétransmission des actes réglementaires et budgétaires pour un changement d'opérateur**


Le CCAS a signé une convention « relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire », validée par la délibération 2018/09/06/03 du CA CCAS en date du 26 septembre 2018.

Néanmoins, le tiers de transmission choisi alors par la collectivité était SRCI. Aussi, afin de pouvoir changer de tiers, il convient de signer un avenant à cette convention (**annexe 4 – avenant à la convention**).

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration ont à l'unanimité :**

- **Autorisé le Président à signer l'avenant à la convention « relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire » afin de changer de tiers.**

Pour Copie Conforme,  
Le Président du CCAS

  
Yves RENAULT

